

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 21 - 25 octobre 2002

## SCHÉMAS DE STRATÉGIE DE PAYS

Point 7 de l'ordre du  
jour

*Pour examen*



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.3/2002/7/1**

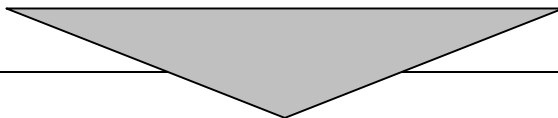
2 septembre 2002

ORIGINAL: FRANÇAIS

## SCHÉMA DE STRATÉGIE DE PAYS—NIGER (2004–2007)

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

# Note au Conseil d'administration



**Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.**

Le Secrétariat invite les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter les fonctionnaires du PAM mentionnés ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil.

Directeur du Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest (ODD): M. M. Aranda da Silva

Attaché de liaison principal, ODD: M. T. Lecato tél.: 066513-2370

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le Superviseur de l'Unité des réunions et de la distribution (tél.: 066513-2328).



# Résumé

Pays sahélo-saharien enclavé, le Niger est classé parmi les pays les moins avancés (PMA) et les pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Avec un revenu annuel moyen de 150 dollars E.-U. par habitant en 2000, la proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à 63 pour cent, dont 34 pour cent sont considérés comme extrêmement pauvres.

L'indicateur de développement humain est l'un des plus faibles du monde (0,293) selon la classification du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2000, situant le Niger à la 173<sup>ème</sup> place sur 174. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont particulièrement élevés, de 126 pour 1 000 et 274 pour 1 000 respectivement (Enquête démographique et de santé nationale [EDSN], 1998). Un tiers des Nigériens vit dans l'insécurité alimentaire et 41,1 pour cent des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique.

L'insécurité alimentaire est caractérisée par une dimension chronique et structurelle résultant essentiellement du caractère massif de la pauvreté dans les campagnes et du manque de solutions alternatives de revenu à une production agricole soumise aux aléas climatiques. L'exercice préliminaire d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) mené par le PAM au début de 2002 a mis en lumière l'existence d'une plus grande vulnérabilité dans la zone écologique agropastorale.

Conformément à la décision 1999/EB.A/2 du Conseil d'administration, le PAM axe ses activités de développement sur cinq objectifs, dont quatre sont couverts dans le présent schéma de stratégie de pays (SSP):

- permettre aux jeunes enfants, aux femmes enceintes et aux mères allaitantes de répondre à leurs besoins nutritionnels spéciaux et leurs besoins sanitaires connexes;
- permettre aux ménages pauvres d'investir dans le capital humain grâce à l'éducation et à la formation;
- permettre aux familles pauvres d'acquérir des actifs et de les conserver;
- atténuer les effets des catastrophes naturelles dans les zones exposées à des crises répétées de cette nature.

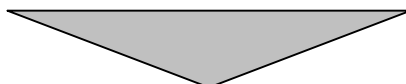
Les activités du prochain programme de pays (santé et nutrition, éducation, développement rural) seront axées en priorité sur les zones les plus vulnérables identifiées par l'étude ACV. Le poids relatif des activités sera modifié au profit du secteur de l'éducation, avec une attention particulière pour les filles. Du fait du caractère récurrent des sécheresses, un volet Atténuation des crises sera également mis en place.

Le présent SSP a été conduit sur la base du bilan commun de pays, achevé en mars 2002 par les organismes du système des Nations Unies au Niger, et s'inscrit intégralement dans la Stratégie de réduction de la pauvreté adoptée par le gouvernement en 2001. C'est sur la base du présent SSP que sera préparé, début 2003, un programme de pays de quatre ans (2004–2007) qui coïncidera avec le cycle des programmes des autres organismes et intégrera les objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement —qui sera achevé en décembre 2002— notamment une collaboration et une programmation conjointe plus soutenues au sein du système des Nations Unies. Le



SSP a été établi en concertation avec les institutions gouvernementales, les organismes des Nations Unies, les organisations non gouvernementales (ONG) et les donateurs. Des possibilités de création et d'amélioration de partenariats et des activités de programmation conjointes ont été envisagées.

## Projet de décision



Le Conseil entérine le schéma de stratégie de pays pour le Niger (WFP/EB.3/2002/7/1) et autorise le Secréariat à procéder à la formulation d'un programme de pays qui devrait tenir compte des observations du Conseil.



## L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LES PAUVRES QUI SOUFFRENT DE LA FAIM

### Contexte économique et social<sup>1</sup>

1. Pays sahélo-saharien enclavé, le Niger couvre une superficie de 1 267 000 km<sup>2</sup> aux deux tiers désertique. La population, estimée à 10,8 millions d'habitants en 2000 (dont 60 pour cent de jeunes âgés de 0 à 18 ans), est concentrée pour environ 75 pour cent dans la zone méridionale agricole du pays (25 pour cent de la superficie totale). Les projections réalisées à partir du taux annuel de croissance démographique de 3,3 pour cent, prévoient que la population doublera au cours des 20 prochaines années (soit 23 millions en 2020).
2. Le Niger est classé parmi les PMA et les PFRDV. L'économie nigérienne a enregistré une croissance annuelle moyenne très faible du produit intérieur brut (PIB) (0,3 pour cent) au cours des 30 dernières années, ce qui se traduit, compte tenu de la croissance démographique, par une diminution effective annuelle du PIB par habitant de plus de 2 pour cent pendant cette même période. Le revenu moyen annuel par habitant, estimé à 230 dollars<sup>2</sup> en 1996, se situait à 150 dollars en 2000.
3. La faible performance économique de ces dix dernières années a été accentuée par de graves crises socio-politiques et institutionnelles (coups d'État de 1996 et de 1999) peu favorables à la mise en place de mesures d'assainissement et de relance économique. Cette situation n'est probablement pas sans relation avec l'évolution décroissante de l'aide extérieure, laquelle est passée de 313 milliards de francs CFA en 1990 à 162,7 milliards en 1999<sup>3</sup>, niveau le plus bas de la décennie. L'aide extérieure par habitant a considérablement diminué, passant de 41 dollars en 1992 à 25 dollars en 1997.
4. En 2000, l'aide publique au développement s'élevait à 197,3 millions de dollars, dont 6 millions pour l'assistance du PAM au titre de son programme de pays, correspondant à environ 9 000 tonnes de vivres. Compte tenu de la mauvaise campagne agricole de 2000, l'aide alimentaire au Niger en 2001 s'est élevée au total à 67 887 tonnes, dont 26 pour cent, soit 17 832 tonnes, fournis par le PAM, y compris 5 129 tonnes pour une opération d'urgence. Les autres principaux donateurs sont la Communauté européenne, la France, les États-Unis, la Libye, le Nigéria, l'Allemagne, le Qatar, le Pakistan, et d'autres donateurs bilatéraux et privés.
5. La proportion de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté est estimée à 63 pour cent, parmi lesquels 34 pour cent sont considérés comme extrêmement pauvres. Les femmes représentent 75 pour cent de la population pauvre.
6. La population, rurale à 85 pour cent, tire son revenu d'activités agropastorales traditionnelles, peu productives, soumises aux aléas climatiques et à la dégradation des conditions environnementales et productives.
7. L'indicateur de développement humain du PNUD pour le Niger en 2000 est l'un des plus faibles au monde (0,293), plaçant le pays à la 173<sup>ème</sup> place sur 174. Le taux d'analphabétisme des adultes avoisine 80 pour cent (90 pour cent pour les femmes). En milieu rural, moins de 1 femme sur 20 est alphabétisée. En 2000, le taux net de scolarisation dans l'enseignement primaire, de 30,3 pour cent, était également parmi les

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, les données chiffrées proviennent du bilan commun de pays finalisé en 2002.

<sup>2</sup> Toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des États-Unis.

<sup>3</sup> En mai 1999, 1 dollar E.-U. équivalait à 619 francs CFA.



plus faibles, avec un écart important entre les garçons et les filles (35,4 et 25,2 pour cent). Comme indiqué dans le Programme décennal de développement de l'éducation (PDDE), les disparités régionales sont très importantes dans le domaine de l'éducation primaire: taux de scolarisation de 51 pour cent en zone urbaine contre 28 pour cent en zone rurale. Ces disparités sont renforcées par d'importantes attitudes discriminatoires à l'égard des filles, spécialement en milieu rural. La déperdition scolaire est également forte, puisque 58 pour cent seulement des élèves accèdent à la sixième année du primaire.

8. Le très faible taux de scolarisation en milieu rural est moins dû à l'insuffisance d'infrastructures scolaires et d'enseignants qu'au manque de compréhension du bien-fondé de l'éducation par les parents. La scolarisation des enfants ne constitue pas une priorité pour ces derniers car elle a un coût qu'ils peuvent difficilement assumer. Les enfants représentent une main d'œuvre indispensable pour les familles où, à titre d'exemple, les filles sont désignées pour aider leur mère dans les tâches ménagères et les garçons pour des travaux agropastoraux.
9. En 1996, le taux de couverture sanitaire était de 32 pour cent, et le taux d'approvisionnement en eau potable de 52 pour cent en zone rurale et de 60 pour cent en zone urbaine. Les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont particulièrement élevés, de 126 pour 1 000 et de 274 pour 1 000 respectivement. Le taux de vaccination des enfants de 0 à 5 ans est de 18,4 pour cent. Un tiers des Nigériens vit dans l'insécurité alimentaire et un très grand nombre souffre de malnutrition. L'espérance de vie est de 48 ans.

### **Caractéristiques de l'insécurité alimentaire**

10. Selon les résultats préliminaires de l'étude ACV, l'insécurité alimentaire est un problème structurel dans la zone de transition agropastorale et dans la zone pastorale. Dans ces zones, les ressources naturelles agricoles sont très limitées et en diminution; la pauvreté y est très étendue et l'infrastructure de base très insuffisante.
11. Dans ces zones, la pluviométrie est aléatoire, occasionnant des sécheresses désastreuses; les rendements de céréales sont faibles du fait de la pauvreté des sols et du manque d'amendement, et la faiblesse de la productivité du bétail est essentiellement liée à la sous-alimentation. Le potentiel productif se dégrade de plus en plus, en raison d'une situation climatique globalement défavorable ces 20 dernières années et d'une pression foncière en rapide augmentation du fait d'un accroissement démographique important.
12. Les surfaces cultivées ont doublé en 25 ans et les cultures ont peu à peu progressé vers les terres "marginales", ce qui a entraîné une diminution des espaces pastoraux disponibles en zone de transition. Par ailleurs, la baisse des rendements et l'extension des cultures dans les zones agricoles du sud, réduisant ou même parfois supprimant les jachères, aggravent les conflits entre agriculteurs et éleveurs en transhumance.
13. L'insécurité alimentaire structurelle risque d'être d'autant plus lourde de conséquences que le système agropastoral est confronté à de fortes contraintes et que la richesse créée par les autres secteurs peu dynamiques est inégalement répartie.
14. Les deux types d'insécurité alimentaire —structurelle et conjoncturelle (due principalement à des sécheresses de grande ampleur tous les quatre à cinq ans environ)— sont étroitement interdépendants: la faiblesse du revenu accroît la vulnérabilité des populations aux risques de crise alimentaire et la succession de plusieurs années difficiles sur le plan alimentaire limite la capacité des populations d'entreprendre les changements techniques ou organisationnels susceptibles de conduire à une amélioration de leurs revenus.



## Disponibilité

15. La production agricole —basée essentiellement sur des cultures pluviales— assure 80 à 90 pour cent des disponibilités alimentaires totales. La culture dominante du mil constitue, avec le sorgho, jusqu'à 60 pour cent de l'apport alimentaire. Du fait de cette prépondérance des céréales, l'appréciation de la situation alimentaire au Niger est fréquemment confondue avec le niveau des disponibilités céréalières.
16. On observe trois tendances: i) un écart grandissant entre les disponibilités et les besoins tant sur le plan des quantités que sur celui des catégories de produits consommées; ii) une croissance démographique à laquelle la production agricole ne peut faire face; iii) une population urbaine croissante dont les modèles de consommation créent une demande pour des aliments dont la production locale est insuffisante (blé, riz).
17. Sur les 16 dernières campagnes agricoles, 12 ont été déficitaires. Sur les 36 départements du pays, 11 seulement produisent suffisamment pour satisfaire 100 pour cent de leurs besoins céréaliers annuels, tandis que 15 départements ne couvrent en moyenne que 4 à 6 mois de leurs besoins, et 10 départements de 6 à 12 mois. Les zones du centre et du nord du pays sont généralement les plus affectées.
18. La différence entre la production nationale et les besoins de consommation est comblée par des importations commerciales déclarées, des échanges frontaliers dont une faible partie est enregistrée, et par des aides alimentaires. En moyenne, ces différents flux représentent 10 à 20 pour cent des disponibilités alimentaires totales et les importations en provenance des pays voisins constituent plus de 50 pour cent de cette proportion.

## Accès

19. Les principales sources de revenu des populations proviennent de l'agriculture, de l'élevage, d'activités génératrices de revenu, de la migration et dans une moindre mesure, d'apports financiers extérieurs, d'emprunts, de dons, etc. D'une manière générale, l'agriculture et l'élevage contribuent de manière prépondérante à la formation de ce revenu, même dans les zones agropastorales et pastorales où la production ne couvre pas les besoins, et où la population est obligée d'acheter des aliments pour satisfaire ses besoins de base.
20. Les ménages tributaires de terres moyennement fertiles et sans troupeau important sont très vulnérables, particulièrement pendant la période de soudure (entre mai et août). Au cours de cette période, leur pouvoir d'achat, déjà faible, est confronté aux hausses saisonnières du prix des céréales. Ils doivent faire face aux spéculations des commerçants en s'endettant à des taux usuraires. Ces difficultés d'accès aux aliments sont aggravées à la fois par le mauvais état des voies secondaires de communication (coûts additionnels de transport) et par le caractère faiblement concurrentiel des marchés (marges de commercialisation excessives).

## Situation nutritionnelle et malnutrition

21. La conjonction des variations des disponibilités alimentaires et des difficultés d'accès à la nourriture est à l'origine de la malnutrition observée au sein de la population nigérienne. Selon les données du Plan d'action national pour la nutrition (1996), seuls 76 pour cent des ménages arrivent à couvrir leurs besoins énergétiques.
22. La situation est particulièrement critique pour les enfants et les femmes. Il ressort des études et des enquêtes disponibles (EDSN 1992 et 1998; Enquête à indicateurs multiples de l'UNICEF [MICS] 2000) que: i) les taux de malnutrition proteino-énergétique sont très élevés chez les enfants de moins de 5 ans (20,7 pour cent de malnutrition aiguë, 41,1 pour



cent de malnutrition chronique, et 49,6 pour cent d'insuffisance pondérale); ii) 16 pour cent des nouveau-nés ont un poids inférieur à 2,5 kilogrammes à la naissance et 2,6 pour cent des enfants (24–59 mois) souffrent de cécité nocturne (avitaminose A); iii) 35,8 pour cent des jeunes de 10 à 15 ans souffrent de goitre, dont 5,7 pour cent de goitre visible; iv) les taux d'anémie sont très élevés, respectivement de 57 pour cent chez les enfants de 6 à 59 mois et 61 pour cent chez les femmes enceintes; v) 21 pour cent des femmes en âge de procréer sont atteintes de malnutrition aiguë (indice de masse corporelle <18,5).

23. Même si les déficits céréaliers jouent un rôle déterminant dans l'état nutritionnel de la population, les causes de la malnutrition des groupes vulnérables sont à rechercher dans les carences des soins maternels et infantiles, la surcharge de travail de la mère, l'insuffisance de l'information et la monotonie d'un régime alimentaire qualitativement déficitaire. L'état nutritionnel de la population s'est considérablement dégradé au cours des dernières années comme le font ressortir les données comparatives des EDSN 1992 et 1998.

### Groupes et zones vulnérables

24. Avec un taux d'accroissement annuel de la population de 3,3 pour cent, les besoins alimentaires passeront de 2,6 millions de tonnes en 1998 à 3,1 millions de tonnes en 2008, ce qui réduira de beaucoup la capacité d'accueil du milieu étant donné les pratiques utilisées actuellement dans l'agriculture et l'élevage. L'avancée des superficies cultivées sur les terres marginales septentrionales, la réduction des temps de jachère et la faible productivité des méthodes de production contribuent à renforcer le caractère structurel de l'insécurité alimentaire.
25. La première partie de l'étude ACV menée par le PAM au début de 2002, a permis l'identification des groupes à risques à partir des éléments suivants: i) insuffisance de disponibilités alimentaires; ii) accès insuffisant à l'alimentation du fait de l'enclavement et de la faiblesse des marchés et des revenus; iii) problèmes sanitaires et nutritionnels et difficultés d'approvisionnement en eau potable; iv) insuffisance de l'encadrement agricole, éducatif et sanitaire, surtout dans les zones du nord et du centre qui sont les plus enclavées.
26. Les résultats préliminaires de l'étude ACV, comme l'ensemble des informations disponibles, montrent que la zone géographique ayant une vulnérabilité élevée est essentiellement la bande agropastorale (soit 15 départements) où les problèmes liés à la sédentarisation des éleveurs déjà frappés par les sécheresses antérieures sont aggravés par la pression des agriculteurs venant du sud.

## PRIORITÉS ET POLITIQUES DU GOUVERNEMENT EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

### Politique générale

27. Les grands axes de la Stratégie de réduction de la pauvreté, mise en œuvre par le gouvernement dans le cadre d'un premier cycle de programmation (2002–2004), portent sur: i) une croissance économique durable; ii) le développement des secteurs productifs; iii) un accès garanti des pauvres aux services sociaux de base; iv) le renforcement des capacités humaines et institutionnelles et la promotion d'une bonne gouvernance.
28. Les principaux objectifs visent à: réduire la pauvreté de 50 pour cent, de faire reculer de manière significative l'extrême pauvreté, surtout en milieu rural, d'ici à 2015, et réaliser les objectifs de développement social (couverture sanitaire, scolarisation, alphabétisation, accès à l'eau potable, problématique hommes-femmes). D'ici à 2005, les objectifs





spécifiques visent une réduction du pourcentage des pauvres de 63 à 59 pour cent, un accroissement du taux de scolarisation de 37 à 50 pour cent et un accroissement du taux de couverture sanitaire de 48 à 60 pour cent.

29. La promotion du développement rural et de la sécurité alimentaire constitue la première priorité retenue pour le développement des secteurs productifs, dont les objectifs sont: i) d'assurer la sécurité alimentaire; ii) de restaurer et de protéger les ressources de manière intégrée; iii) de réduire les fluctuations et d'accroître les revenus de la population. Compte tenu de la faiblesse des précipitations, le développement rural sera orienté davantage sur la maîtrise des eaux souterraines et de surface, les cultures irriguées, l'élevage intensif, le crédit rural et la promotion des exportations agropastorales.

### **Politiques de sécurité alimentaire**

30. Le gouvernement a adopté en août 2001 une Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire, basée sur les récentes politiques sectorielles dont les objectifs généraux visent à: i) améliorer durablement la sécurité alimentaire grâce au développement du secteur agro-pastoral et alimentaire; et ii) prévenir et atténuer les crises alimentaires par la mise en œuvre d'un système d'information permettant d'assurer le suivi ainsi que par une meilleure concertation entre le gouvernement et les donateurs afin de renforcer la coordination sur le terrain. À cet effet, le gouvernement finalise actuellement un Programme national global de sécurité alimentaire devant intégrer les différents programmes et identifier les actions prioritaires.
31. Le Dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires, mis en place en 1998, est défini par un accord signé entre l'État et les donateurs (Commission européenne, France, Allemagne, États-Unis, Suisse, PAM et, récemment, Italie). Le Canada bénéficie d'un statut d'observateur. Une Commission mixte de concertation assure la coordination au niveau stratégique, un Comité restreint de concertation (CRC) étant l'instance technique. Le dispositif est constitué d'un stock national de réserve, composé d'un stock national de sécurité (SNS) devant être progressivement porté à 40 000 tonnes de céréales et d'un Fonds de sécurité alimentaire (FSA), devant être également porté progressivement à l'équivalent monétaire de 40 000 tonnes de céréales. Ils sont utilisés exclusivement en cas de crise alimentaire grave. La maintenance du SNS relève du service public de l'Office des produits vivriers du Niger.
32. Le second outil du Dispositif, le Fonds d'intervention, est composé d'un Fonds commun des donateurs (FCD) et des fonds de contrepartie de l'aide alimentaire bilatérale. Il est destiné à répondre à des crises alimentaires plus limitées, en finançant des actions d'atténuation de crises, telles que des microprojets, des travaux à haute intensité de main-d'œuvre, des banques de céréales et des ventes de céréales à prix modérés. Le Dispositif est complété par des systèmes d'information comprenant le Système d'alerte précoce, l'enquête "Prévision et estimation des récoltes" et les systèmes d'information sur les marchés de céréales et de bétail.

### **Politique d'aide alimentaire**

33. La politique d'aide alimentaire s'inscrit dans le contexte de la Charte spécifique pour le Sahel, à savoir que sa mise en œuvre s'effectue lors de pénuries ou de famines provoquées par des catastrophes naturelles ou des troubles sociaux. Les apports d'aide alimentaire sont variables d'une année sur l'autre mais la tendance est à une forte diminution. L'aide alimentaire revêt cinq formes spécifiques: i) vivres-contre-travail (VCT); ii) vente de denrées à prix modérés (effectuée essentiellement par l'État); iii) distributions gratuites



dans les zones vulnérables; iv) cantines scolaires; et v) suppléments alimentaires pour les enfants, les femmes enceintes et les mères allaitantes.

34. En matière de prévention et d'atténuation des crises alimentaires, la pratique des distributions gratuites d'aide alimentaire a autant que possible été découragée au profit d'une gamme d'actions visant à améliorer l'accès structurel à l'alimentation des populations vulnérables: programme de cultures irriguées de contre-saison, vente de céréales à prix modérés, création de banques céréalières et travaux à haute intensité de main-d'œuvre.

## BILAN DE L'ASSISTANCE ANTÉRIEURE DU PAM

### Le programme de pays en cours et ses composantes

35. Le premier programme de pays du PAM au Niger, d'une durée initialement fixée à quatre ans (1999–2002) à des fins de synchronisation avec les cycles du PNUD, de l'UNICEF et du FNUAP, a été approuvé en octobre 1998 pour un coût total de 28,9 millions de dollars. Le programme de pays en cours sera prolongé d'une année, jusqu'en décembre 2003, afin d'harmoniser le prochain programme de pays avec le nouveau cycle de programmation (2004–2007), agréé par l'ensemble des organismes des Nations Unies au Niger.
36. La mise en œuvre du premier programme de pays a représenté une étape transitoire entre les approches projet et programme et s'est articulée autour de trois axes d'intervention: développement rural (50 pour cent des produits alimentaires); éducation (33 pour cent); et santé (17 pour cent). Les objectifs de ces activités visaient respectivement à: i) encourager la production agricole, tout en sauvegardant le patrimoine écologique; ii) favoriser la scolarisation dans les zones rurales vulnérables, et plus spécialement celle des filles; iii) accroître le taux de couverture sanitaire et contribuer à assurer la récupération nutritionnelle maternelle et infantile.
37. Au cours du cycle 1999–2002, 48 000 tonnes de produits alimentaires ont été mises à disposition. Au regard d'une production céréalière fluctuante (2,8 millions de tonnes en 1999 contre 2 millions en 2000) et le plus souvent déficitaire (moins 163 000 tonnes en 2000), l'apport des denrées du PAM permet de mener une action ciblée et efficace en faveur des populations les plus démunies dans les zones vulnérables, sans incidence significative sur le marché national des céréales.

### Atouts et faiblesses de l'exécution

38. D'après l'évaluation à mi-parcours de janvier 2002, les objectifs des trois activités répondent favorablement aux exigences de l'aide alimentaire définies dans la politique Favoriser le développement. Dans le domaine de la santé, les vivres sont uniquement destinés aux 15 000 femmes et 10 000 enfants souffrant de malnutrition fréquentant les Centres de santé intégrés (CSI). L'assistance aux 26 000 écoliers des cantines scolaires s'adresse sans distinction aux garçons et aux filles; des rations sèches ont été distribuées à 3 500 femmes ayant scolarisé leurs filles. Pour les activités de développement rural, les femmes représentent chaque année en moyenne 58 pour cent des bénéficiaires de l'aide du PAM (soit 38 800 sur un total de 67 000).
39. Le système de suivi mis en place n'est pas encore efficace et ne permet pas d'évaluer dans quelle mesure les objectifs ont été atteints ni de mesurer l'impact de l'assistance de manière satisfaisante. Globalement, la création d'actifs productifs a été plus centrée sur les



aspects de protection du milieu que sur celui de la création d'ouvrages permettant une amélioration des pratiques productives grâce à la mobilisation des eaux de surface, et cette tendance gagnerait à être inversée dans le prochain programme de pays. De plus, les femmes n'ont pas suffisamment profité des résultats attendus: elles ont acquis moins de 10 pour cent des actifs productifs alors qu'elles ont été majoritairement responsables de leur réalisation. Toutes activités confondues, les femmes représentent moins de 10 pour cent des membres des comités de gestion, ce qui témoigne de leur faible participation aux mécanismes de prise de décisions.

40. Dans le domaine social (santé/nutrition et éducation) l'aide alimentaire a joué un rôle incitatif important aussi bien pour l'augmentation de la fréquentation des CSI que des écoles par les jeunes filles. Cependant, au niveau des CSI, l'information insuffisante concernant les deux objectifs prévus, notamment "inciter les femmes à fréquenter les CSI" et "concentrer l'aide alimentaire sur les femmes et les enfants répondant à certains critères de malnutrition", sont fréquemment source de confusions et de frustrations. En effet, la majorité des patientes se présente aux CSI dans l'espoir de recevoir des vivres alors que ceux-ci sont réservés aux femmes et aux enfants dont l'état nutritionnel nécessite une aide alimentaire.
41. L'ensemble des interlocuteurs et des bénéficiaires apprécie l'appui du PAM en faveur des cantines scolaires, lequel constitue une incitation importante auprès des parents pour envoyer leurs enfants à l'école et à les y maintenir. Dans le contexte géographique et social propre au Niger, les rations sèches jouent un rôle déterminant auprès des parents, et plus particulièrement des mères, pour favoriser l'augmentation de la fréquentation scolaire chez les filles.
42. L'aide alimentaire a encore trop souvent dans l'esprit des bénéficiaires comme finalité principale la satisfaction de la faim immédiate. Ceci est encore plus flagrant dans le secteur social où l'approche méthodologique des activités en cours n'est pas véritablement orientée sur l'appropriation et la durabilité en vue d'un désengagement de l'aide. De plus, aucune action complémentaire n'est mise en place pour initier une prise en charge progressive de ces activités par les bénéficiaires.
43. Les activités du secteur social sont mises en œuvre par les structures nationales de contrepartie dont la gestion se limite aux aspects logistiques et administratifs. Dans les deux cas —santé et éducation— le fait d'avoir recours à des infirmier(es) et des enseignant(es) pour gérer ces activités entraîne un surcroît de travail alors que l'organisation aurait gagné à être confiée à des comités féminins de gestion. Dans l'activité de développement rural, le retrait inopiné de deux partenaires majeurs en 2001 et 2002, suite à des retards et à l'interruption de financement de leur programme, a sérieusement perturbé les distributions. Une partie de l'aide non utilisée a pu être réaffectée dans des zones déficitaires pour pallier la crise alimentaire de 2001, y compris grâce à l'extension de la composante Banques céréalières.
44. Les nouveaux besoins du PAM en matière de coordination pour l'exécution de l'approche programme sont insuffisamment définis et les structures actuelles peu fonctionnelles. Suite aux mesures introduites ces dernières années, le système actuel est principalement centré sur les aspects de logistique et de gestion des vivres mais le suivi de l'avancement, l'évaluation des résultats et la mesure des impacts sont des impératifs qui doivent aussi être renforcés rapidement. D'une manière plus générale, le dispositif de la cellule de coordination nationale, défini en 1989, n'est plus adapté aux besoins actuels.



45. Le besoin d'un cadrage de l'aide alimentaire à l'intérieur d'une stratégie d'intervention avec les partenaires constitue une leçon déterminante et préalable à la mise en place des interventions futures. La programmation concertée avec les partenaires d'exécution gagnerait également à se faire à partir de l'élaboration commune d'un cadre logique. L'élaboration de la stratégie implique également la conception et la mise en place d'un dispositif de suivi des activités et d'évaluation, non seulement des résultats mais aussi de l'impact.
46. La transposition des anciens projets sectoriels appuyés par le PAM dans le programme de pays ne leur confère pas de facto une conception opérationnelle selon l'approche programme. D'une manière générale, une information claire et pratique est nécessaire pour définir et élaborer cette approche et mériterait d'être entreprise avec l'ensemble des partenaires nationaux et de coopération afin de dégager une compréhension commune. La complémentarité et la synergie des interventions restent très limitées, qu'il s'agisse de coordination et passerelles entre les activités du programme de pays ou de complémentarité entre les différents organismes de développement ou les bailleurs de fonds.
47. Compte tenu du déficit de la campagne agricole 2000/2001, qui a provoqué une situation d'extrême insécurité alimentaire au niveau national, le PAM a lancé en 2001 une opération d'urgence (No 10068) pour intensifier les distributions par le biais des activités ordinaires du programme de pays. Au total, ce sont quelque 450 000 personnes qui ont ainsi pu bénéficier de 5 129 tonnes de vivres. Cette opération a permis aux élèves de continuer à aller à l'école, d'aider les femmes et enfants souffrant de malnutrition dépistés dans les CSI et d'établir un stock de sécurité au niveau des villages grâce à la création de banques céréalieres (principalement gérées par des femmes).

## ORIENTATION FUTURE DE L'AIDE DU PAM

48. En conformité avec les orientations définies par le gouvernement dans sa Stratégie de réduction de la pauvreté et avec la politique du PAM visant à favoriser le développement et les Engagements du PAM en faveur des femmes, le futur programme de pays s'efforcera de renforcer les interventions dans le secteur social grâce à un meilleur accès aux soins de santé, aux services de récupération et d'éducation nutritionnelles des enfants, des femmes enceintes et des mères allaitantes, mais également en renforçant de manière notable l'appui à la scolarisation des jeunes et plus spécialement des filles. L'activité Développement rural sera poursuivie, avec la création d'actifs productifs et de banques céréalieres durables, intégrant un système rapide et flexible d'atténuation des crises. L'orientation future du PAM consiste à renforcer et intégrer progressivement les activités mises en œuvre dans le précédent programme de pays.
49. L'objectif à long terme de l'assistance du PAM vise à atténuer la vulnérabilité et à améliorer l'accès à l'alimentation des groupes cibles les plus vulnérables ainsi qu'à créer un environnement socio-productif favorable pour faciliter la transition vers des moyens de subsistance plus durables.
50. Le prochain programme de pays (2004–2007) se propose donc d'intervenir plus spécifiquement sur les objectifs suivants:
- augmentation du taux de scolarisation, et plus particulièrement de celui des filles, dans les zones rurales vulnérables, grâce à l'appui aux cantines scolaires;
  - prévention sanitaire et nutritionnelle, et récupération nutritionnelle des femmes enceintes et des mères allaitantes et des enfants souffrant de malnutrition;



- lutte contre la désertification, appui aux pratiques productives par des activités de mobilisation des eaux de surface, de protection et de restauration des bassins versants et sécurisation d'un approvisionnement alimentaire de proximité grâce aux banques céréalières qui seront gérées par des femmes;
  - mise en place d'activités d'atténuation des crises alimentaires afin de répondre rapidement et d'une manière flexible à des besoins immédiats.
51. Lors de l'élaboration du prochain programme de pays, les recommandations de l'évaluation à mi-parcours de janvier 2002 seront prises en compte et l'on veillera notamment à affiner les synergies et complémentarités avec les activités des autres organismes du système des Nations Unies.
52. Le bilan commun de pays, finalisé en mars 2002, a servi de base à la préparation du présent SSP. La formulation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement au cours de l'année 2002, permettra de définir un cadre stratégique pour la réduction de la pauvreté absolue au Niger. Le prochain programme de pays s'emploiera à répondre directement aux objectifs du Plan-cadre, notamment au moyen d'une collaboration et d'une programmation conjointe plus soutenues entre les organismes du système des Nations Unies et la Banque mondiale.

### **Changements clés résultant des recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours du programme de pays établi pour 1999-2002**

#### **⇒ Recentrage géographique et social (annexe I)**

53. Les résultats de l'étude préliminaire ACV montrent que la grande majorité des départements localisés dans la zone agropastorale est particulièrement affectée par une insécurité alimentaire structurelle chronique. Les activités futures du PAM se concentreront plus spécialement sur les zones rurales marginalisées, caractérisées par un problème de disponibilité, d'accès ou d'utilisation des denrées alimentaires; il s'agit de zones où la pauvreté et l'exode rural rendent difficile l'accès à la nourriture et où les taux de malnutrition sont élevés et les taux de scolarisation faibles, notamment celui des filles. Les conclusions de l'ACV indiquent que les départements de Tera, Tillabéri, Ouallam, Filingué (région de Tillabéri), Tahoua, Keita, Abalak, Tchintabaraden (région de Tahoua), Arlit, Tchirozérine (région d'Agadez), Dakoro, Mayahi (région de Maradi), Gouré, Tanout (région de Zinder), N'guigmi, Maïné (région de Diffa) ont un degré de vulnérabilité élevé.
54. Le PAM ciblera à nouveau en priorité ses interventions dans cette zone, en conservant toutefois une certaine flexibilité pour répondre à des besoins spécifiques dans la plus vaste zone pastorale. Le ciblage géographique de la vulnérabilité au cours de l'année 2002 sera affiné lors de la seconde phase de l'étude ACV et permettra un nouveau ciblage des communautés et des bénéficiaires les plus vulnérables.
55. L'étude a également permis d'identifier six groupes cibles présentant un risque élevé de vulnérabilité: les petits agriculteurs des zones marginales, les petits éleveurs transhumants, les agro-pasteurs et pasteurs en voie de sédentarisation, les femmes chefs d'exploitation agricole, les familles de grande taille, les femmes enceintes et les mères allaitantes ainsi que les enfants de moins de 5 ans atteints de malnutrition. Les critères de sélection des bénéficiaires seront définis d'une façon plus précise à l'occasion de la formulation du programme de pays.





### ⇒ Réallocation des ressources (annexe II)

56. Le futur programme de pays devrait nécessiter l'engagement d'un volume d'environ 14 000 tonnes par an. Compte tenu de l'objectif de la stratégie nationale qui consiste à doubler le taux de scolarisation au cours du PDDE 2002–2012, le réajustement de l'assistance se fera au profit du secteur social et plus particulièrement pour favoriser l'accroissement du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire surtout celui des filles. L'allocation affectée au secteur de la santé restera stable, dans l'attente d'une consolidation des résultats actuels et de la définition de mécanismes susceptibles de lier d'une manière plus efficace l'éducation préventive nutritionnelle aux aspects de récupération nutritionnelle.
57. Les distributions alimentaires dans le secteur du développement rural resteront sensiblement au même niveau que dans le programme en cours. Le PAM est conscient de l'importance des besoins dans ce secteur mais devra avant tout s'assurer que les critères nécessaires à l'établissement de liens de collaboration efficaces sont respectés. À cette activité sera intégré un volet "Atténuation des crises" qui permettra la mise en place rapide de mesures répondant à la politique actuelle laquelle vise à limiter la dépendance des populations à l'égard de l'aide d'urgence.

### ⇒ Intégration des activités

58. Un ciblage des zones d'intervention commune aux activités du programme de pays aura lieu lorsque le contexte le justifie et que des partenaires sont présents. Ainsi, l'intégration des activités du PAM visera en premier lieu la sécurité alimentaire directe des bénéficiaires: satisfaction des besoins alimentaires immédiats au niveau local, investissement à moyen terme dans des actifs productifs destinés à améliorer la production et la rendre plus sûre et investissement à long terme dans les domaines de la scolarisation et de la santé pour favoriser le développement de ces zones.
59. L'une des stratégies consistera à sélectionner les nouvelles écoles à proximité des foyers communautaires nutritionnels et des CSI dont ils relèvent quand cela est possible. Les membres des foyers communautaires nutritionnels ainsi que les associations de parents d'élèves pourront également bénéficier des banques céréalières de l'activité Développement rural.
60. Les avantages et les transferts de revenus générés par l'activité Développement rural joints à une sensibilisation efficace de la population, par le PAM et ses partenaires, devraient encourager ces dernières à accorder une plus grande priorité à la scolarisation des enfants et à un meilleur suivi sanitaire.

### ⇒ Recherche de partenariats

61. Il est indispensable de rechercher des nouveaux partenaires d'exécution, à la fois pour élargir l'implantation des activités mais également pour définir des synergies avec des intervenants ayant des ressources différentes mais complémentaires. Dans cette perspective, le PAM a organisé une première consultation en mars 2002 qui a permis de recenser au niveau national l'ensemble des intervenants et des partenaires potentiels dans ces domaines. La préparation du SSP a également donné l'occasion de réunir les représentants d'ONG nationales et internationales pour un échange sur les possibilités de partenariat. Au niveau national comme au niveau régional, le PAM est d'ores et déjà engagé dans un processus de concertation devant aboutir à la définition de futures collaborations durant la phase d'élaboration du prochain programme de pays.



### ⇒ **Indicateurs, système de rapports et suivi-évaluation**

62. Le travail de collecte et de traitement des données pour l'établissement de rapports, qui est du ressort de la contrepartie nationale, constitue une priorité et appelle un renforcement des capacités institutionnelles. À ce propos, une première consultation visant l'amélioration du système de rapports pour l'activité Éducation a eu lieu en mars 2002; ce travail sera affiné et poursuivi pour les autres activités.
63. L'approche du cadre logique sera adoptée d'une part pour élaborer les activités et, d'autre part, pour définir le système de suivi-évaluation en précisant les indicateurs de mesure des résultats et des impacts escomptés du prochain programme de pays. Deux ateliers sont prévus en septembre 2002 et février 2003 avec la contrepartie nationale et tous les partenaires opérationnels.

### ⇒ **Considérations institutionnelles**

64. Au niveau central, le comité de pilotage interministériel du programme de pays se réunira périodiquement. Le PAM, précédemment observateur, occupera désormais un rôle décisionnel au sein de ce comité, comme convenu avec le gouvernement.
65. Une nouvelle structure nationale de mise en œuvre et de coordination sera créée pour mieux adapter les activités à l'approche programme. Elle sera dotée d'une autonomie de fonctionnement et sera rattachée à la structure institutionnelle la mieux indiquée pour dynamiser son action. Au niveau régional, la contrepartie nationale et le PAM participeront activement à la concertation et aux échanges avec les partenaires d'intervention sur le terrain (groupements associatifs, organisations professionnelles, services techniques, représentants de la société civile).

### **Identification des domaines d'intervention future**

66. Compte tenu des indications susmentionnées et des mesures correctives à introduire durant la période 2002–2003, les activités suivantes sont retenues pour le futur programme de pays.

### ⇒ **Santé: Assistance aux mères et aux enfants souffrant de malnutrition**

67. La prise en charge de la malnutrition sera mieux structurée grâce à un travail complémentaire de prévention et de sensibilisation communautaire en amont. Les partenaires opérationnels soulignent l'importance d'établir une action préventive d'éducation nutritionnelle au sein des communautés villageoises. L'intervention sera ciblée en priorité sur les CSI installés dans la zone agropastorale.
68. L'objectif visé, à partir du dépistage des enfants atteints de malnutrition modérée, est d'organiser des séances de formation pour toutes les mères du village et de les initier à de bonnes pratiques alimentaires à partir des ressources locales. Les femmes seront organisées en groupes d'entraide; elles tiendront des réunions régulières sur de nombreux aspects concernant la santé (allaitement maternel, sevrage progressif, éducation nutritionnelle utilisant des aliments locaux) et l'hygiène préventive (planification familiale, sensibilisation aux maladies sexuellement transmissibles et au VIH/SIDA).
69. L'activité santé/nutrition ne prévoit pas la fourniture de vivres lors de l'étape de formation et de sensibilisation. Cependant cette initiative, encadrée par des partenaires, pourra être indirectement soutenue par la composante "Banques céréalières" de l'activité Développement rural (banque céréalière gérée exclusivement par et pour les femmes du foyer d'éducation nutritionnelle). L'intégration des vivres du PAM contribuera ainsi à la



mise en œuvre d'un processus concerté visant la prévention nutritionnelle au niveau des villages, tout en recherchant une méthodologie pour pérenniser cette activité. Les personnes atteintes de malnutrition modérée recevront des rations individuelles (composées notamment de farine enrichie, telle que le mélange maïs-soja) dans les CSI.

70. Ces actions répondent à l'objectif national de "promotion des équipes villageoises de surveillance nutritionnelle", mais également aux soucis des partenaires rapportés dans l'étude du PAM "Recherche sur les partenaires du secteur social: éducation et santé" menée en mars 2002. La lutte contre la malnutrition passera par une action concertée, en synergie avec les partenaires intervenant dans les domaines de la surveillance nutritionnelle et de la fourniture de micronutriments.

### ⇒ **Éducation: Appui à la scolarisation**

71. L'intervention dans ce domaine sera poursuivie et amplifiée, s'agissant d'un investissement humain de première importance pour le pays, mais surtout pour les enfants des zones déshéritées. Le PAM est actuellement le principal organisme de coopération à apporter une assistance aux cantines scolaires au moyen d'une intervention modeste dans 6 pour cent (soit 242 sur 4 113) des écoles de base. La mise en œuvre de l'activité continuera à se faire en priorité dans les zones rurales vulnérables. Le choix des écoles résultera d'une concertation entre le Ministère de l'éducation de base, les structures techniques décentralisées au niveau départemental et le PAM. L'accroissement de l'appui à ce secteur s'effectuera à la fois par l'augmentation du nombre d'écoles prises en charge mais également à l'aide de modalités plus rationnelles d'attribution des rations. Dans le cadre des internats, les élèves continueront de bénéficier de trois repas par jour alors que pour les externats, l'aide alimentaire servira à la préparation d'un seul repas par jour. L'allocation et la gestion des vivres seront confiées aux comités de gestion des cantines scolaires lesquels devront être composés à part égale d'hommes et de femmes pour pouvoir bénéficier de l'aide alimentaire.
72. Le PAM continuera à encourager la scolarisation des filles dans le cycle primaire en allouant des rations sèches aux mères d'élèves. Il est également souhaitable de continuer à soutenir la scolarisation des filles dans le cycle secondaire dans les zones actuellement bénéficiaires, en fournissant des vivres aux internats de filles.
73. Suite à l'initiative régionale entreprise par le PAM et l'OMS depuis décembre 2001, un volet de déparasitage devrait également être mis en œuvre dans les écoles assistées par le PAM au Niger: la faisabilité ainsi que les possibilités de partenariat seront étudiées ultérieurement, après la mission effectuée par l'OMS en mai 2002.

### ⇒ **Développement rural y compris prévention et atténuation des crises alimentaires**

74. Compte tenu de la faible productivité du secteur primaire, notamment dans la zone agropastorale, et des faibles capacités d'adaptation des populations qui y vivent, dues en particulier aux conditions climatiques défavorables à la production agricole, la stratégie de sécurité alimentaire portera sur: i) la disponibilité de stocks communautaires de proximité (banques céréalières); ii) la création d'ouvrages permettant une amélioration des pratiques productives et la protection de l'environnement, à l'aide d'activités VCT; et iii) l'octroi d'une aide alimentaire dans le cadre d'activités vivres pour la formation (VPF) visant l'alphabétisation fonctionnelle des femmes.





75. Les activités VCT concernent la maîtrise des eaux de surface (seuils d'épandage, digues filtrantes, barrages, etc.), l'aménagement d'ouvrages de protection des bassins versants, ainsi que le reboisement pour la régénération des terres dégradées et la lutte contre la désertification.
76. L'allocation des vivres pour la réalisation d'infrastructures productives ne consistera pas nécessairement en une rétribution individuelle des participants à l'activité, mais plutôt en un appui à une action collective définie par les participants. À titre d'exemple, un stock de départ en vivres pourrait être fourni par le PAM à une banque céréalière de femmes en compensation du travail fourni pour la construction d'un actif communautaire par ces mêmes femmes.
77. Concernant les banques céréalières, l'aide alimentaire sera principalement allouée à des groupements féminins villageois, sur la base d'un programme concerté visant à améliorer la sécurité alimentaire (approvisionnement en période de soudure) mais prenant aussi en compte les attentes des femmes dans le domaine de l'acquisition d'actifs productifs et de liquidités.
78. La composante "Atténuation des crises" permettra de répondre d'une manière flexible à des situations ponctuelles de crises alimentaires en vue d'atténuer leurs effets sur les familles les plus vulnérables, effets qui sont aussi bien nutritionnels que socio-économiques (bradage des biens, exode rural et négligence accrue des besoins sociaux de base). Ce volet pourra être intégré au dispositif national de prévention et de gestion des crises grâce à la participation du PAM au CRC, et être considéré comme don en nature au FCD pour mener des activités d'atténuation des crises.

### ⇒ *Situations d'urgence*

79. La possibilité d'une crise majeure comme une sécheresse exceptionnelle, devrait nécessiter une intervention rapide du PAM, par le biais d'une opération d'urgence disposant de ressources additionnelles.
80. Le PAM participe très activement au CRC pour la gestion et le suivi du dispositif national de prévention et de gestion des crises alimentaires même s'il ne contribue pas directement au SNS et au FSA. L'amélioration de ce cadre de concertation constitue une priorité, à la fois pour la préparation du Plan d'urgence national en cours d'élaboration et pour une meilleure harmonisation des opérations futures du PAM dans le dispositif général. Compte tenu de sa capacité de mobilisation des ressources et de sa maîtrise des mécanismes logistiques, le PAM élaborera aussi un plan d'intervention détaillé (pour lequel la partie logistique est déjà réalisée) en complément du plan national.

### **Engagements du futur programme de pays en faveur des femmes (annexe III)**

81. Le prochain programme de pays devra prévoir une augmentation annuelle progressive des ressources en faveur des femmes (de 8 500 tonnes en 2004 à 9 800 en 2007 sur un total de 14 000 tonnes par an), soit une augmentation de 61 à 70 pour cent de la dotation totale et une augmentation du nombre de femmes bénéficiaires de 90 000 à 101 000 sur un total de 146 000:
- Les bénéficiaires de l'activité Santé recevant des rations individuelles seront exclusivement des femmes et des enfants mal nourris (15 pour cent du programme de pays, soit 2 000 tonnes par an).



- Les cantines scolaires distribueront les vivres équitablement à tous les garçons et à toutes les filles. Les rations sèches seront distribuées exclusivement aux mères des filles scolarisées. Environ 53 pour cent (3 500 tonnes) des ressources de l'activité Éducation bénéficieront donc aux filles et aux femmes.
  - Une grande partie des bénéficiaires des activités de développement rural seront des femmes: leur pourcentage passera de 60 pour cent au démarrage du programme à 78 pour cent vers la fin de celui-ci, soit une augmentation de 33 000 à 43 000 femmes qui recevront l'équivalent annuel de 3 300 et 4 300 tonnes.
82. Afin de remédier aux faiblesses constatées, le PAM considérera la clause de parité hommes-femmes dans tous les comités de gestion comme une condition sine qua non pour pouvoir prétendre à l'assistance. Pour les activités plus spécifiquement féminines (foyers nutritionnels, banques céréalières) la proportion de femmes dans les comités devra atteindre 100 pour cent. Tous ces éléments seront spécifiés dans les accords qui seront signés avec les partenaires d'exécution.
83. Les objectifs fixés par le prochain programme de pays s'inscrivent dans la stratégie régionale sur la problématique hommes-femmes, approuvée en février 2002 par tous les bureaux de pays du PAM en Afrique de l'Ouest. Ces objectifs visent à contribuer à l'égalité entre les sexes en se basant sur trois axes prioritaires: programme, plaidoyer et partenariat.

### **Modalités de l'assistance du PAM**

84. Le PAM continuera à mettre en oeuvre ses activités en ayant recours autant que possible à des achats de céréales, effectués de préférence localement. L'assortiment de produits alimentaires devra contribuer à satisfaire les besoins nutritionnels des bénéficiaires ciblés. Le PAM veillera à ne pas perturber les habitudes alimentaires des bénéficiaires et l'organisation des marchés.

### **Implications opérationnelles**

85. Le PAM et le gouvernement conviendront de la stratégie à suivre pour améliorer la gestion logistique. Pour procéder à un suivi rapproché des activités sur le terrain, le PAM s'efforcera de renforcer ses propres capacités de programmation, en affectant notamment du personnel additionnel dans les bureaux auxiliaires, comme recommandé par la mission d'évaluation.
86. Les partenariats avec les ONG et les organisations communautaires seront renforcés autant que possible par la mise en oeuvre d'accords tripartites entre le PAM, le gouvernement et ces organisations. Ces accords confieront à ces dernières la mise en oeuvre des activités, la gestion de l'aide alimentaire ainsi que la mise en place d'un système simple de suivi-évaluation. La définition d'un cadre logique, la mise en place d'un calendrier et d'un chronogramme des activités seront dorénavant des conditions sine qua non requises pour bénéficier de l'assistance future.

## **PARTENARIAT**

87. Dans le cadre de la préparation du bilan commun de pays, une collaboration a été envisagée avec l'UNICEF (Programme d'éducation en zone nomade) pour la scolarisation des jeunes et des filles. De même, des perspectives de coopération ont été envisagées avec le Programme spécial de sécurité alimentaire de l'Organisation des Nations Unies pour



l'alimentation et l'agriculture, dans les domaines de la mobilisation des eaux de surface (micro-réalisation de rétention d'eau) et de la gestion des banques céréalières. Les rencontres avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont permis de définir les axes futurs de collaboration, à savoir lutte contre la malnutrition et amélioration de la santé des femmes et des enfants, à l'aide d'activités préventives (hygiène de vie, prévention des maladies sexuelles et en particulier du VIH/SIDA, éducation nutritionnelle, déparasitage des enfants, etc.) et d'actions thérapeutiques pour la malnutrition et la santé génésique. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, en cours de rédaction, constitue un cadre idéal d'échanges et de coordination entre le PAM et les organismes du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods (notamment la Banque mondiale), le Gouvernement du Niger et les autres partenaires au développement.

88. Le PAM est engagé dans un processus de diversification de ses partenaires traditionnels de terrain et cherche à s'ouvrir aux structures régionales décentralisées aussi bien à travers les ONG que les organisations communautaires et les structures émergentes de la société civile. Dans le cadre de son soutien au Programme-cadre de lutte contre la pauvreté, qui bénéficie également d'un appui alimentaire du PAM, le PNUD encourage la mise en place d'instruments de planification et de gestion décentralisées. Cette action, liée à la gestion locale et à la bonne gouvernance, offre un cadre d'expérimentation pour une gestion par les communes de certaines actions d'investissement ou de prévention nutritionnelle.
89. Le PAM entretient d'excellentes relations avec les principaux bailleurs de fonds présents au Niger. Le dispositif déjà mentionné, mis en place depuis 1998, comporte un certain nombre d'outils d'intervention (stock national de référence, FCD, bilan commun de pays, etc.) dans le domaine de la sécurité alimentaire. L'élaboration en cours du plan d'urgence permet de renforcer la concertation entre l'ensemble des partenaires et des donateurs. La mise en œuvre du volet "Atténuation des crises" dans le prochain programme de pays participera également au renforcement du dispositif.

## PRINCIPAUX PROBLÈMES ET RISQUES

90. Une crise alimentaire majeure résultant d'une sécheresse de grande ampleur ou de toute autre catastrophe naturelle, serait susceptible de déstabiliser le programme de pays du fait de la soudaine prédominance des opérations d'urgence si le plan d'urgence national en cours d'élaboration n'était pas finalisé ou que la réponse des bailleurs de fonds n'était pas suffisante.
91. Toute remise en cause des engagements pris par le gouvernement dans sa volonté de concertation avec les donateurs ou bien encore l'affaiblissement de la concertation entre les bailleurs seraient susceptibles de compromettre l'excellent niveau actuel de concertation dans le domaine de la gestion des crises.
92. La capacité financière du gouvernement de faire face à ses engagements de contrepartie pour le financement des projets constitue un élément déterminant pour la bonne exécution des activités de certains partenaires du PAM, notamment dans le domaine du développement rural. Tout manquement serait susceptible d'entraîner des retards et la suspension des financements extérieurs, ce qui risquerait de perturber sérieusement la conduite du programme de pays du PAM.



93. Enfin, les moyens financiers mis à la disposition du prochain programme par le PAM et le gouvernement devront être suffisants pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, mais également la communication et la sensibilisation au rôle que doivent jouer les produits alimentaires dans les objectifs à atteindre.



# RÉPUBLIQUE DU NIGER

## Zone d'intervention du PAM pour la période 1999-2003 et zone d'intervention prioritaire future (2004-2007)



### Légende

- Bureau de pays
- Bureau auxiliaire
- Zone d'intervention 1999-2003
- Zone d'intervention prioritaire future (2004-2007)
- Zone non ciblée

— Limite arrondissement

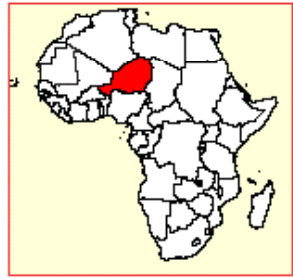
### Échelle



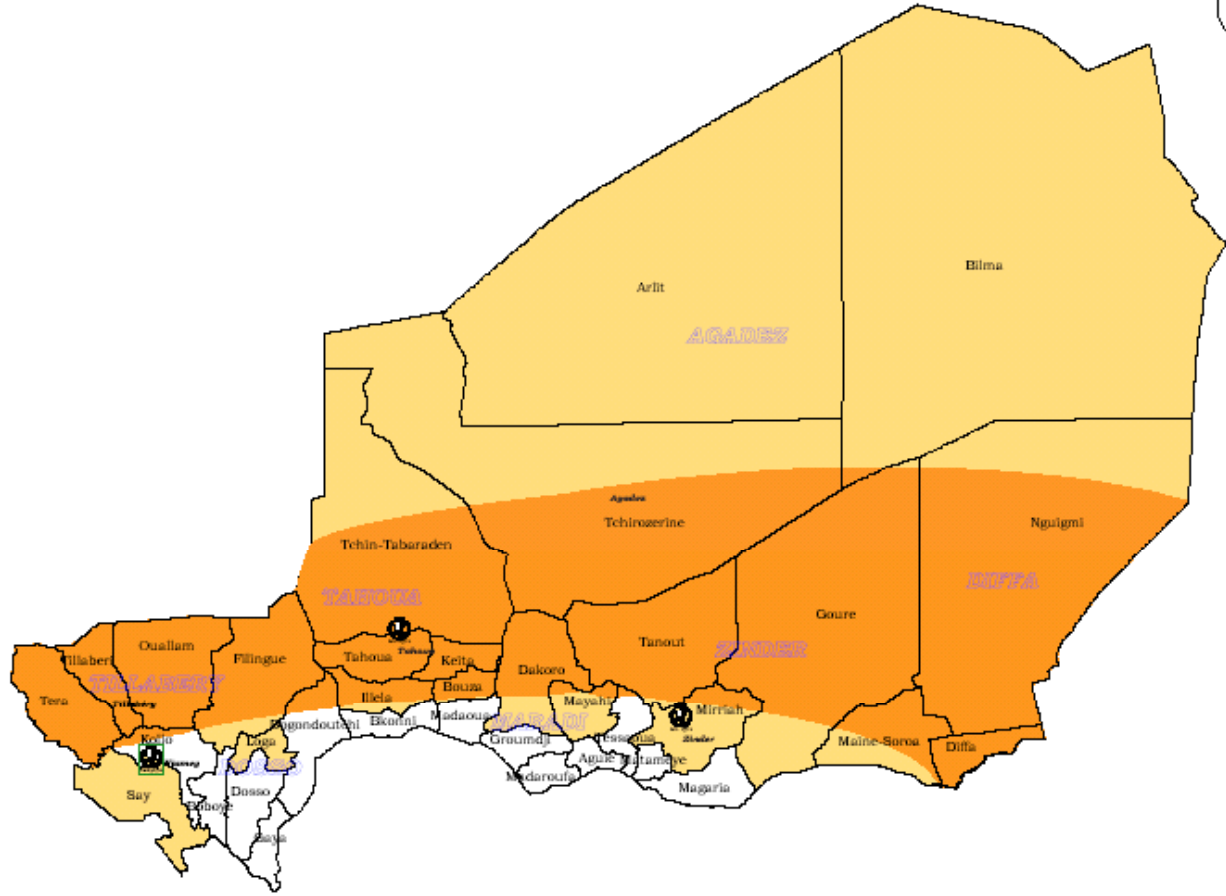
### Source des données

Étude ACV/PAM 2002

### Localisation du Niger sur la carte de l'Afrique



ACV/ODD avril 2002



" La bande d'intervention en 2004-2007 a été déterminée en fonction du degré de vulnérabilité établi par l'étude ACV. " Toute la bande faisait déjà partie de la zone d'intervention du PAM en 1999-2003.

Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Programme alimentaire mondial (PAM) aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

**ANNEXE II****PROPOSITION DE RÉPARTITION DE L'AIDE ALIMENTAIRE ENTRE  
LES ACTIVITÉS DU PROCHAIN PROGRAMME DE PAYS (2004–2007),  
EN POURCENTAGE ET EN VOLUME**

<b>Domaine d'intervention</b>	<b>Part relative</b>	<b>Volume théorique annuel proposé (tonnes)</b>
Santé/Nutrition	15%	2 000
Éducation	46%	6 500
Développement rural (y compris volet "atténuation des crises")	39%	5 500



## ANNEXE III

**RÉCIPIENDAIRES ET BÉNÉFICIAIRES PRÉVUS DANS LE  
PROCHAIN PROGRAMME DE PAYS (2004–2007):  
MOYENNE ANNUELLE PAR ACTIVITÉ ET VENTILÉE PAR SEXE**

Domaine d'intervention	RÉCIPIENDAIRES			BÉNÉFICIAIRES		
	Total	Nombre de femmes*	Pourcentage de femmes	Total	Nombre de femmes*	Pourcentage de femmes
Santé/Nutrition	26 000	26 000	100	26 000	26 000	100
Éducation						
cantines	58 000	25 000	43	58 000	25 000	43
rations sèches	7 000	7 000	100	49 000	31 500	64
Développement rural (y compris le volet "Atténuation des crises")	55 000	43 000	78	385 000	207 900	54

\* Concernant l'activité "Santé/Nutrition", les mères sont également considérées comme étant récipiendaires des vivres consommés par leurs enfants mal nourris. Par ailleurs, dans les cantines scolaires de l'activité "Éducation", ce sont des fillettes et non des femmes qui sont récipiendaires et bénéficiaires des vivres.



## LISTE DES SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACV	Analyse et cartographie de la vulnérabilité
CRC	Comité restreint de concertation
CSI	Centre de santé intégré
EDSN	Enquête démographique et de santé nationale
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCD	Fonds commun des donateurs
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FSA	Fonds de sécurité alimentaire
MICS	Enquêtes à indicateurs multiples de l'UNICEF ( <i>Multiple Indicator Cluster Survey</i> )
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDDE	Programme décennal de développement de l'éducation
PFRDV	Pays à faible revenu et à déficit vivrier
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SNS	Stock national de sécurité
SSP	Schéma de stratégie de pays
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
VCT	Vivres-contre-travail
VPF	Vivres pour la formation

